

RAPPORT DE LA MISSION D'OBSERVATION DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE AU GABON : SCRUTIN DES 25 ET 27 NOVEMBRE 2005.

INTRODUCTION

Son Excellence Monsieur Abdou Diouf, Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie, a décidé de répondre favorablement à la demande de Monsieur le Ministre de l'Intérieur de la République du Gabon en vue de l'envoi d'une Mission d'observation à l'occasion de l'élection présidentielle des 25 et 27 novembre 2005. Depuis le retour au multipartisme, au début des années 1990, c'est la troisième fois qu'était organisée une élection présidentielle au Gabon, conformément aux articles 4, 9 et 10 de la Constitution du 26 mars 1991, révisés le 19 août 2003, l'article 4 *nouveau* disposant que l'élection présidentielle a lieu selon le système du scrutin majoritaire à un tour et l'article 9 *nouveau* disposant que le Président de la République peut être candidat à sa propre succession autant de fois qu'il le souhaite.

La Mission d'observation francophone est arrivée à Libreville le 23 novembre dans la matinée. Elle a quitté la ville le 29 novembre dans la soirée. Elle était composée de la façon suivante :

- Chef de la Délégation et porte parole

Monsieur Pierre FIGEAC
Secrétaire permanent honoraire de l'AIMF
Membre du Conseil Economique et Social
FRANCE

- Membres

Monsieur Pandeli VARFI
Membre de la Commission Electorale Centrale
ALBANIE

Monsieur Sébastien AGBOTA
Journaliste
Ancien Vice-Président de la HAAC
BENIN

Madame Imelda NZIRORERA
Direction du Centre de promotion des droits de la personne humaine et de prévention du génocide
(CPDHPG)
BURUNDI

Monsieur Jean WILLIBRO-SAKO
Magistrat
Président de la Commission Electorale Mixte Indépendante
CENTRAFRIQUE

Monsieur Youssouf SAID SOILIHI (APF)
Economiste
Premier Vice-Président de l'Assemblée Fédérale des Comores
COMORES

Monsieur Jean-Pierre COLIN
Professeur à l'Université de Reims
FRANCE

Monsieur Dieudonné RAKOTONDRABAO
Magistrat
Membre de la Haute Cour constitutionnelle
MADAGASCAR

Monsieur Cheikh GUEYE
Inspecteur général d'Etat
Directeur général des élections
SENEGAL

- Coordination

Madame Madina LY-TALL
Vice-Présidente de la Conférence Nationale du Mali
Ancien Ambassadeur du Mali en France
Ancien Représentant du Chef de l'Etat au CPF
Conseiller à la Délégation aux Droits de l'Homme et à la Démocratie (OIF)

Madame Alexandra VELEVA
Responsable de projets à la Délégation aux Droits de l'Homme et à la Démocratie

Monsieur Cyrille ZOGO ONDO
Responsable de projets à la Délégation aux Droits de l'Homme et à la Démocratie (OIF)

1^{ère} partie : LE CONTEXTE

II/ Le Contexte général de l'élection présidentielle des 25 et 27 novembre 2005.

La Constitution du 26 mars 1991 a été révisée successivement en mars 1994 avec la création du Sénat en juillet 1996, avec la réorganisation de la Cour Constitutionnelle et la création d'une Commission nationale électorale (CNE) et enfin en août 2003 avec l'instauration du scrutin majoritaire à un tour pour les élections présidentielles ainsi que la suppression de la limitation des mandats de Président de la République.

Chef de l'Etat, le Président de la République veille au respect de la Constitution et assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'Etat. Il est élu pour sept ans et rééligible (article 9). L'élection a lieu au scrutin majoritaire à un tour (article 9) en vertu de la loi constitutionnelle n°13-2003 portant modification de certaines dispositions de la Constitution. Est élu le candidat qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Pour être candidat à l'élection présidentielle il faut être citoyen gabonais d'origine ou, tout en ayant demeuré sans discontinuité sur le territoire national, être descendant, à partir de la quatrième génération, d'un citoyen ayant acquis la nationalité gabonaise (article 10). Il est, en outre, nécessaire d'avoir atteint l'âge de 40 ans.

Lors du dernier scrutin présidentiel, en 1998, le Président Omar Bongo avait été réélu, dès le premier tour, avec 66,88% des suffrages exprimés.

Plusieurs institutions sont impliquées dans le processus électoral. Il s'agit principalement du Ministère de l'Intérieur, de la Commission nationale électorale (CNE), du Conseil national de la communication (CNC) et de la Cour Constitutionnelle.

1) Ministère de l'Intérieur

Le Ministère de l'Intérieur joue un rôle essentiel dans la préparation des élections. Il est le dépositaire du fichier électoral qu'il doit constamment mettre à jour. Il établit ainsi les listes électorales et adresse la liste nationale électorale à la Commission nationale électorale dès sa mise en place.

Le Ministère de l'Intérieur détermine les centres de vote, s'assure de la commande, de la réception et de la conservation du matériel électoral. Il établit, en outre, des programmes de formation des agents chargés des opérations électorales et en suit l'exécution. De même, il établit et conduit une campagne d'éducation civique des électeurs.

Pour réaliser toutes ces missions, le Ministère de l'Intérieur s'appuie sur la Direction générale des élections créée en son sein.

2) La Commission Nationale Electorale (CNE)

Mise en place à l'occasion de chaque consultation électorale, la Commission Nationale Electorale (CNE) est l'institution la plus originale du processus électoral gabonais. Elle est prévue par l'article 10 de la loi n°07-96 du 12 mars 1996 portant dispositions communes à toutes les élections politiques, révisée en 1998.

Comprenant une structure centrale et des structures locales, dénommées Commissions électorales locales, la CNE doit être mise en place par voie réglementaire, 90 jours au moins avant chaque consultation.

La CNE est chargée notamment de la centralisation et de l'examen de déclaration des candidatures, de l'établissement des bulletins de vote et des formulaires de procès verbaux, de la vérification et de l'affichage de la liste électorale définitive dans chaque bureau de vote, de la détermination des bureaux de vote, de la distribution du matériel électoral, de la supervision du déroulement des opérations électorales, du recensement et de la centralisation des résultats électoraux ainsi que de la restitution du matériel électoral à l'Administration.

C'est dans sa composition que se révèle l'originalité de l'institution. La CNE est, en effet, composée d'un bureau comprenant un président, deux vice-présidents et un rapporteur général – le président étant choisi, pour chaque élection, par la Cour Constitutionnelle, parmi « les hauts cadres de la Nation reconnus pour leur compétence et leur intégrité morale », les deux vice-présidents étant choisis à raison de un par les partis ou groupements de partis politiques légalement reconnus de la Majorité, et un autre par les partis ou groupements de partis politiques légalement reconnus de l'Opposition. Le rapporteur général est le Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur ou le Directeur général de l'Administration du Territoire et n'a que voix consultative.

La CNE comprend également les représentants des Ministères techniques (Intérieur, Défense, Sécurité publique, Education nationale, Finances, Planification, Justice, Affaires étrangères en cas d'élection présidentielle), les représentants des partis politiques ou groupements de partis politiques légalement reconnus ainsi que les représentants des candidats en cas d'élection présidentielle.

Les mêmes principes sont à la base de la constitution des commissions électorales provinciales, départementales et communales. Ainsi, par exemple, le président de la Commission provinciale électorale est un haut cadre de la Nation choisi par la CNE, les deux vice-présidents par les partis de la Majorité et de l'Opposition, le rapporteur général étant le Secrétaire général de la province.

Le mode de décision est le même, à tous les échelons : le consensus, et à défaut, le vote à bulletin secret. Dans ce dernier cas, seuls participent au vote les membres du bureau, à l'exception du rapporteur général.

A noter que les citoyens gabonais résidant à l'étranger ayant la possibilité de voter dans leurs consulats, il a été constitué des commissions consulaires électorales qui, « en raison de la spécificité des missions diplomatiques et consulaires », ont un bureau dont tous les membres sont désignés par la CNE parmi les personnalités reconnues pour leur compétence.

Pour l' élection présidentielle des 25 et 27 novembre 2005, ont été ainsi mises en place des commissions consulaires électorales à Pretoria (Afrique du Sud), à Alger (Algérie), à Addis Abeba (Ethiopie), à Rabat (Maroc), à Casablanca (Maroc), à Dakar (Sénégal), à Banjul (Gambie), à Praia (CapVert), à Antananarivo (Madagascar), à Port-Louis (Ile Maurice), à Abidjan (Côte d'Ivoire), à Ouagadougou (Burkina Faso), à Bamako (Mali), à Tunis (Tunisie-Palestine), au Caire (Egypte), à Brazzaville (Congo), à Ndjamena (Tchad), à Bangui (Centrafrique), à Yaoundé (Cameroun), à Malabo (Guinée Equatoriale), à Kinshasa (République Démocratique du Congo), à Tripoli (Libye), à Luanda (Angola), à Sao Tomé et Principe, à Lomé (Togo), à Accra (Ghana), à Cotonou (Benin), à Niamey (Niger), à Lagos (Nigeria), à Abuja (Nigeria), à Paris (France), à Bordeaux (France), à Marseille (France), à Lyon (France), à Bucarest (Roumanie-Suisse), à Bruxelles (Belgique), à Madrid (Espagne), à La Havane (Cuba), à Rome (Italie-Vatican-Ordre de Malte), à Bonn (Allemagne), à Londres (Grande-Bretagne), à Montréal (Canada), à Ottawa (Canada), à New-York (Etats Unis), à Washington (Etats Unis), à Brasilia (Bresil), à Buenos Aires (Argentine), à Pékin (Chine), à Tokyo (Japon), à Séoul (Corée du Sud), ainsi qu'à Riyad (Arabie Saoudite).

3) Le Conseil National de la Communication (CNC)

Autorité administrative indépendante, le Conseil National de la Communication (CNC) a été créé par la Constitution du 26 mars 1991 (Titre VII). Les règles relatives à son organisation et à son fonctionnement sont énoncées par la loi organique n°14-91 du 24 mars 1992, révisée le 13 octobre 2004.

Composée de neuf membres nommés pour cinq ans par le Président de la République (3, dont le président), par le Président du Sénat (3) et par le Président de l'Assemblée Nationale (3), le CNC est, en vertu de l'article 95 de la Constitution, chargé en matière électorale de veiller à l'accès des citoyens à une communication libre, au traitement équitable de tous les partis politiques et au respect des règles concernant les conditions de production, de programmation et de diffusion des émissions relatives aux campagnes électorales. Il doit notamment veiller à la répartition du temps d'antenne réservé aux candidats à la télévision et à la radio nationale. Il doit aussi s'assurer que des sondages électoraux ne soient ni publiés, ni commentés dans les 8 jours qui précèdent les opérations électorales.

4) La Cour Constitutionnelle

« La plus haute juridiction de l'Etat en matière constitutionnelle », selon l'article 83 de la Constitution gabonaise, la Cour Constitutionnelle comprend neuf membres, choisis parmi les juristes de haut niveau, pour un mandat de sept ans renouvelable une fois par le Président de la République (3, dont le président), le Président du Sénat (3) et le Président de l'Assemblée Nationale (3).

En matière électorale, la Cour Constitutionnelle est chargée de veiller à la régularité des scrutins dont elle proclame officiellement les résultats. Elle est seule compétente en matière de contentieux électoral et elle statue en premier et en dernier ressort.

Dans le cadre des préparatifs de l'élection présidentielle des 25 et 27 novembre 2005, la Cour Constitutionnelle a été saisie à trois reprises, notamment par des candidats de l'opposition, d'abord au sujet de la nomination par le

Président de la CNE de certains responsables des commissions électorales locales, ensuite pour la modification « en urgence » de la loi électorale, de manière à permettre à chaque candidat d'obtenir les procès verbaux établis dans les différents bureaux de vote à l'issue du scrutin, et enfin, à propos du rejet de certaines candidatures à l'élection présidentielle par la CNE. Si la Cour Constitutionnelle a rejeté les premiers recours, elle a, en revanche, validé deux candidatures sur les neuf qu'avait rejeté la CNE.

III/ Le contexte particulier de l'élection présidentielle des 25 et 27 novembre 2005.

Il concerne l'organisation matérielle du scrutin, les candidatures, les dispositions spéciales prises pour le vote des membres des forces de sécurité et de défense, une première dans l'histoire du Gabon, ainsi que les dispositions relatives à la campagne électorale.

1) Les préparatifs de l'élection présidentielle

La liste électorale établie par le Ministère de l'Intérieur a été remise par le Ministre au Président de la CNE le 11 novembre 2005, en présence de tous les partis concernés par l'élection présidentielle.

Pour permettre aux électeurs de vérifier à temps si leur nom y figuraient et à la CNE de procéder à la rectification des erreurs éventuelles, la liste électorale a été acheminée et affichée dans les différentes circonscriptions électorales. De même, l'opération de distribution des cartes d'électeur a commencé le 7 novembre 2005.

La liste électorale comportait environ 560 000 électeurs, un chiffre à comparer avec une population estimée à 1 518 000 habitants (dont 1 287 000 Gabonais). Selon l'analyse des données communiquées par la Cour Constitutionnelle, le nombre d'électeurs inscrits est inférieur au nombre de Gabonais en âge de voter (682 000, selon ses estimations) de moins de 20%, ce qui correspondrait plus ou moins à une moyenne communément admise d'une abstention primaire (non-inscription sur les listes électorales) de 20% environ. A noter que le corps électoral a tendance à décroître (580 000 en 1998, 597 000 en 2001, 560 000 en 2005).

2) Les candidatures à l'élection présidentielle des 25 et 27 novembre 2005

La CNE a reçu 13 dossiers de candidature et elle n'en a initialement retenu que 4, M.M Omar BONGO ONDIMBA, président sortant, soutenu par les partis de la majorité présidentielle et certaines autres formations initialement de l'opposition qui ont fait le choix de voter pour lui, Zacharie MYBOTO, ancien ministre des Travaux publics et de l'Equipement, président de l'UGDD (Union Gabonaise pour la Démocratie et le Développement), Pierre MAMBOUDOU, président de l'UPG (Union du Peuple Gabonais), déjà candidat à l'élection présidentielle de 1998, Ernest TOMO, pasteur protestant, candidat indépendant qui s'est finalement désisté en faveur de M. Omar BONGO.

Après la saisine de la Cour Constitutionnelle contre le rejet par la CNE de 9 autres candidatures, 2 autres candidats ont été retenus, M.M Augustin MOUSSAVOU KING, président du PSG (Parti Socialiste Gabonais), et Christian MAROGA, candidat indépendant.

3) Le collège électoral distinct des agents publics qui concourent au maintien de l'ordre et de la sécurité publique dans les lieux de vote

Dispositions applicables pour la première fois à l'occasion de l'élection présidentielle des 25 et 27 novembre 2005, les articles 74bis et 74ter de la loi électorale ont institué un collège électoral distinct constitué par les agents publics qui concourent au maintien de l'ordre et de la sécurité des lieux de vote, en fait pour l'essentiel les militaires.

Le scrutin de ce collège distinct a été fixé au 25 novembre 2005, deux jours avant le scrutin normal. Les opérations ont eu lieu dans un certain nombre de bureaux de vote choisis à cette fin dans les conditions habituelles de scrutin, les urnes étant doublement scellées à l'issue des opérations, chaque vice-président de la Commission électorale locale ayant une clef, l'urne ne pouvant s'ouvrir qu'avec les deux clefs et étant placée, en attendant le dépouillement prévu à l'issue du scrutin du 27 novembre, sous la garde du président de la commission.

Un tel système, assez rare, a fait l'objet de nombreux commentaires et a été justifié, y compris par la Présidente de la Cour Constitutionnelle, par la nécessité de rendre les forces de sécurité plus disponibles le jour du scrutin – sachant que le vote par procuration est prévu par la loi électorale (articles 99 et suivants) mais qu'il est complexe à mettre en place.

4) La campagne électorale

Choisie par la CNE et arrêtée par le Ministre de l'Intérieur avant décret en Conseil des Ministres, la date d'ouverture de la campagne électorale a été fixée au 13 novembre à 00h00. Sa brièveté a fait l'objet de nombreuses critiques, en particulier de la part des candidats de l'opposition. Elle fut d'ailleurs d'autant plus courte qu'en raison du vote des militaires le 25 novembre 2005, elle a été suspendue le 24 novembre à 00h00 jusqu'au 25 à la même heure, ne durant en définitive que treize jours – ce qui est certainement un record pour une élection présidentielle à un tour.

III/ L'observation électorale internationale

Sous l'égide du Ministère de l'Intérieur, a été mise en place une « Commission spéciale chargée de l'accueil et de l'encadrement des observateurs internationaux », présidée par un universitaire, M. Guy Rossatanga-Rignault.

Le principe même de cette commission, à plus forte raison les termes retenus, notamment l'encadrement, a surpris nombre d'observateurs internationaux, en particulier francophones. En fait, les contacts établis avec la commission et son président ont rapidement dissipé les inquiétudes. Les standards habituels ont été parfaitement respectés et, en particulier, les observateurs ont pu se déployer sur le terrain, dans les régions, les centres de vote et les bureaux, librement et sans aucune contrainte.

La commission spéciale avait, au départ, agréé vingt organismes (voir liste en annexe) mais ils furent moins nombreux sur place. La Mission francophone fut ainsi en relation avec :

- L'unité électorale du Secrétariat général de la Communauté économique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC)
- Le Groupe d'étude et de recherche sur la Démocratie et le Développement économique et social en Afrique (GERDES Afrique)
- Une délégation sénatoriale française
- Un groupe d'observateurs américains, « the American election observer team » (1).

Un communiqué final commun fut élaboré et rendu public par les quatre missions. Pour le reste, la Mission francophone est restée totalement indépendante et a rendu public son propre communiqué à l'issue des opérations électorales.

(1): A noter qu'il s'agissait d'une mission d'observation privée dont l'Ambassade des Etats Unis à Libreville a tenu à préciser qu'elle n'avait aucun rapport avec le Département d'Etat et que, quant à eux, les membres du personnel de l'ambassade avaient observé les élections en tant que diplomates résidents et pas en tant qu'observateurs.

2^{ème} Partie : L'OBSERVATION

Bien qu'arrivée très tardivement à Libreville, la Mission d'observation francophone est parvenue à rencontrer plusieurs des acteurs principaux de l'élection présidentielle, elle a pu observer le scrutin aussi bien le 25 que le 27 novembre et elle a dépêché sur le terrain de façon significative six équipes de deux observateurs.

II/ Les Rencontres à Libreville

La mission francophone, au complet ou en formation restreinte, a pu rencontrer le Ministre de l'Intérieur, le Conseil National de la Communication, la Cour Constitutionnelle, la Commission Nationale Electorale et plusieurs candidats ou leurs représentants ainsi que l'Ambassadeur de France au Gabon.

1) La Mission francophone a été reçue par M. le Ministre de l'Intérieur en compagnie de son directeur de cabinet.

La mission francophone a évoqué les conditions d'organisation de l'élection présidentielle, s'interrogeant notamment sur l'absence d'observateurs nationaux. Le Ministre fit état d'une grande mobilisation des fonctionnaires, tant de l'Intérieur, de la présidence que de la primature pour en assurer la bonne organisation. Il a insisté sur le rôle de l'opposition dans la formation de la CNE et des commissions électorales locales, il a également évoqué les mesures prises pour le maintien de l'ordre public pendant la campagne électorale : si les meetings des candidats ont été autorisés, ce ne fut pas le cas des marches qui, avant ou après les réunions, risquaient de dégénérer.

A ce propos, les observateurs firent remarquer à Mr le Ministre que, une série de conférences de presse en faveur du candidat sortant ayant été organisées à l'hôtel Intercontinental où la Mission francophone est descendue, une colonne de jeunes gens se réclamant du candidat Pierre Mamboundou avait, la veille, envahi l'hôtel, sans violence mais sans avoir prévenu. Les jeunes gens, peut-être au nombre de deux cents, se sont ensuite dirigés vers le centre ville. Le Ministre tint à préciser que cette manifestation non autorisée n'avait donné lieu à aucune arrestation.

Le Ministre donna enfin tous les apaisements nécessaires sur la Commission spéciale d'accueil et d'encadrement des observateurs internationaux, soulignant qu'elle avait seulement pour tâche de faciliter leur mission.

2) La Mission francophone a été reçue par le Conseil National de la Communication (CNC) et elle a saisi cette occasion pour évoquer la campagne électorale.

Le Président du CNC, assisté d'un membre du Conseil Mme Agathe Okumba d'Okwatsegue, a souligné que le temps de parole réservé aux candidats sur les chaînes publiques avait fait l'objet de discussion avec les candidats à l'élection et qu'en particulier suivant le principe du traitement équitable, des débats avaient été organisés à la télévision, programmés à des heures de grande écoute et enregistrés. Par ailleurs le CNC a prévu l'organisation

d'une « Nuit électorale » sur la chaîne publique de télévision dans la nuit du 27 au 28 novembre, avec les premiers résultats et les commentaires ;

A propos de la campagne électorale, le Président fit valoir que le CNC que le CNC n'avait aucune autorité sur les médias privés, chaîne privée de télévision ou radio, presse écrite et que, par ailleurs, les espaces publicitaires disponibles avaient presque toujours été loués par l'équipe du candidat sortant.

En l'absence d'un financement public de la campagne, qui n'est pas prévu par la loi, le CNC a proposé aux candidats des équipes pour suivre leur campagne, avec notamment un journaliste et un cadreur mais aucune suite n'a été donnée à cette proposition, probablement faute de moyens.

Quant à l'affichage, le CNC n'a pas pu intervenir, le décret assurant sa régulation n'étant paru qu'au tout dernier moment. Il n'a pas été prévu de panneaux électoraux, même à l'entrée des bureaux de vote et le président du CNC le regrette personnellement. En dehors du candidat sortant, les candidats à l'élection présidentielle n'ont pas prévu de campagne d'affichage, probablement là encore faute de moyens financiers.

3) La Mission francophone a été reçue par Madame le Président de la Cour Constitutionnelle, en présence de plusieurs membres de la Cour.

La Présidente a fait un exposé très complet sur le rôle de la Cour Constitutionnelle dans le processus électoral. Elle a notamment justifié l'institution d'un collège électoral distinct pour les militaires, évoquant les risques de violence et la nécessité pour les forces de l'ordre d'être disponibles le jour de l'élection.

Sur un point très important, la question de la transmission des procès verbaux établis dans les bureaux de vote à tous les candidats à l'élection, la Présidente a observé que c'était à la loi électorale de le prévoir, que la Cour Constitutionnelle saisie d'un recours sur ce point n'avait pu que le rejeter en l'absence de dispositions législatives, mais elle a admis que ce serait là, pour l'avenir, une réforme à envisager, qu'elle n'y était pas opposée, tout au contraire.

4) La mission francophone a été reçue par l'équipe dirigeante de la Commission Nationale Electorale avec laquelle il a été fait un tour complet de la préparation du scrutin des 25 et 27 novembre 2005.

5) La Mission francophone s'est efforcée de rencontrer tous les candidats à l'élection présidentielle. Elle a été reçue par le Chef de l'Etat, candidat sortant, ainsi que par M. Pierre Mamboundou, au siège de son parti et par M. Moussavou King. Elle a eu des contacts avec les équipes des autres candidats mais n'a pas pu les rencontrer personnellement car ils étaient en campagne dans le pays. L'équipe envoyée à Oyem a pu, en revanche, assister à un meeting de M. Zacharie Myboto.

M. Pierre Mamboundou, le seul candidat déjà présent lors de l'élection présidentielle précédente en 1998, a critiqué l'organisation de l'élection sous plusieurs angles. A ses yeux, le rôle du Ministère de l'Intérieur est excessif, notamment dans la confection du fichier électoral. Il regrette que la CNE ne soit pas un organe permanent, doté d'une véritable indépendance. Il critique également le fait que les procès verbaux établis dans les bureaux de vote ne soient pas remis à chaque candidat à l'élection. Il émet des doutes, moins sur le dépouillement dans les bureaux de vote, que sur la centralisation des résultats. Il estime que la constitution d'un collège distinct des militaires ne met pas ces derniers à l'abri de toutes pressions, s'étonnant que les retraités de l'armée figurent eux aussi sur les listes militaires. Il fait état d'une campagne électorale à sens unique, des pressions ayant été exercées selon lui sur les compagnies aériennes pour limiter les déplacements des candidats de l'opposition, les organisations patronales ayant par ailleurs refusé de le rencontrer « faute de temps ».

En dehors du temps d'antenne réglementaire, il n'aura été présent à la télévision publique gabonaise qu'une seule fois, le 13 novembre, durant deux heures.

M. Moussavou King, quant à lui, a critiqué notamment la disproportion des moyens entre les candidats, avant tout, au bénéfice du candidat sortant. Il a également saisi cette occasion pour présenter son programme.

4) La Mission francophone a été reçue par l'Ambassadeur de France en sa résidence. M. l'Ambassadeur a fait un tour très complet de la situation politique au Gabon, évoquant la représentativité de chaque candidat, tout en soulignant que les sondages disponibles sont un peu anciens. Il a minimisé la question du collège électoral distinct des militaires qui ne représente environ que 10 000 électeurs, à peine 2% du total, les Gabonais de la diaspora inscrits sur les listes électorales représentant eux-mêmes 7 000 électeurs environ, particulièrement nombreux au Maroc et en France.

M. l'Ambassadeur a souligné que l'un des enjeux de la consultation était le taux de participation des électeurs, aucun mot d'ordre d'abstention n'ayant toutefois été donné, à l'exception d'un mouvement non reconnu qui serait implanté aux Etats Unis.

III/ L'observation sur le terrain

Le 25 novembre 2005, la Mission francophone a pu observer les opérations électorales dans les bureaux de vote de Libreville ouverts au collège électoral distinct des militaires. Si ce n'est le fait que ces derniers vinrent généralement en groupe, rien de particulier n'a été relevé.

La Mission francophone a formé six équipes d'observation des opérations électorales du 27 novembre, respectivement :

A Libreville :

1^{ère} équipe : M. Pierre Figeac
M. Cheikh Gueye

2^{ème} équipe : Mme Imelda Nzirorera
Mr Cyrille Zogo

3^{ème} équipe : Mme Ly Thall
Mr Jean Willibiro-Sako

A Port Gentil : Mr Sébastien Agbota
Mr Youssouf Said Soilihi

A Lambaréné: Mr Pandéli Varfi
Mme Alexandra Véléva

A Oyem : Mr Jean-Pierre Colin
Mr Dieudonné Rakotondrabao

Des différents rapports de ces équipes consignés en annexe, il résulte principalement les observations suivantes :

1) L'organisation du scrutin était généralement satisfaisante en dépit des difficultés matérielles, notamment en zone rurale. Les bureaux de vote, président, vice-présidents, assesseurs étaient bien constitués et le matériel électoral disponible. En règle générale, le secret du vote était correctement assuré.

2) Il convient toutefois de relever l'ouverture tardive de nombreux bureaux de vote à travers tout le pays, un retard parfois très important – jusqu'à deux heures et plus – qui peut dissuader les électeurs venus très tôt de voter.

La plupart du temps, ces retards étaient liés, soit à l'absence de certains matériels, en particulier les isolements, soit à la constitution tardive des bureaux de vote. Il convient de relever que le matériel permettant de monter les isolements n'est parfois jamais arrivé, conduisant les responsables des bureaux à improviser une installation plus ou moins conforme à la réglementation.

3) Si les membres des bureaux de vote étaient efficaces, bien formés et travaillant généralement dans un esprit de consensus, il convient de relever que les représentants des candidats étaient très souvent absents, à l'exception du représentant du candidat sortant. Aucune mesure particulière ne peut expliquer cette déficience, si ce n'est probablement le manque de moyens.

4) Les forces de sécurité étaient toujours présentes, souvent un peu trop voyantes, en particulier lorsqu'elles s'installaient à l'intérieur même du bureau de vote sans justification particulière. Il est même arrivé qu'elles participent elles-mêmes à la distribution des cartes électorales restées entre les mains des commissions locales.

Il serait à notre avis exagéré d'en conclure qu'elles cherchaient, d'une façon ou d'une autre, à influencer les électeurs, ce que rien n'est venu établir.

5) Les plaintes des électeurs, parfois relativement nombreuses, étaient le plus souvent liées à la confection des listes électorales et aux documents d'identité devant être présentés aux présidents des bureaux de vote pour voter. Certains électeurs disposaient de leur carte d'identité mais ils n'étaient pas inscrits sur la liste ; le cas inverse s'est également présenté. L'attitude des bureaux de vote n'a pas toujours été la même, certains pouvant voter, d'autres non, les recommandations des délégués des commissions électorales locales étant parfois contradictoires. Certains jeunes électeurs ont pu ainsi voter avec leur carte d'identité scolaire, d'autres non.

De plus, il est arrivé que les listes électorales ne soient pas classées par ordre alphabétique, ce qui a considérablement compliqué le travail des bureaux de vote.

6) Le dépouillement a été dans l'ensemble efficace, même s'il a commencé dans certains bureaux de vote bien avant l'heure prévue, soit que tous les électeurs inscrits aient déjà voté, soit par crainte de la tombée de la nuit.

quand les bureaux de vote n'étaient pas équipés de la lumière électrique. Il est arrivé que certains bureaux de vote commencent le dépouillement sans avoir au préalable compté les bulletins dans l'urne. La distinction entre les votants et les suffrages exprimés n'a pas toujours été établie.

7) Le dépouillement des urnes réservées au collège distinct des militaires a eu lieu normalement dans le bureau de vote où les intéressés avaient voté, l'urne doublement scellée (voir plus haut) étant ouverte en même temps que l'autre. Ce ne fut toutefois pas toujours le cas et, par exemple, au chef lieu provincial de Woleu-Ntem, à Oyem, le dépouillement des « urnes militaires », n'a eu lieu que le lendemain sous la responsabilité de la commission électorale locale.

8) Les incidents semblent avoir été assez rares et sans véritables conséquences au plan électoral (voir, par exemple, le rapport sur les élections à Lambaréné).

9) Le taux de participation a été variable, relativement peu élevé dans beaucoup de cas.

10) L'acheminement des résultats à la CNE provinciale, puis à la CNE nationale, s'est fait sous la double responsabilité des bureaux de vote et des commissions électorales. Le mardi 29 novembre, l'acheminement des résultats des capitales provinciales vers Libreville s'est fait par avion, apparemment dans de bonnes conditions.

3^{ème} Partie : LES CONCLUSIONS

La Mission francophone a entretenu des rapports réguliers avec les autres missions d'observation, en particulier avec la mission d'observation de la Communauté économique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) avec laquelle elle s'est réunie plusieurs fois. Elle a noté l'intérêt nouveau de cette organisation sous-régionale pour les opérations électorales, sachant que le projet actuel est de créer au sein de la CEEAC un département politique.

En définitive, la Mission de la Francophonie a énoncé ses conclusions en deux temps, adoptant tout d'abord avec les autres missions (CEEAC, Sénateurs français, GERDDES : voir plus haut) un communiqué final commun portant une appréciation générale sur le scrutin (I), pour publier ensuite son propre communiqué (II), faisant alors état de façon plus détaillée de ses propres observations. Elle est, en outre, en mesure de faire dès maintenant certaines recommandations (III).

I/ Le communiqué commun:

Les délégations d'observateurs internationaux suivantes :

- The American election observer Team, représentée par le Dr Jasper Smith.
- La délégation sénatoriale française, représentée par le sénateur Jean-Pierre Cantégrit, président
- L'unité électorale du Secrétariat général de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), représentée par le Dr Pierre Athomo-Ndong, chef de cette unité
- La délégation de l'Organisation internationale de la Francophonie, représentée par M. Pierre Figeac, chef de délégation :
- Le GERDDES, représenté par Mme Ntsame

ont adopté ce jour un communiqué final commun dont le texte suit.

Au terme de leurs observations respectives, les délégations signataires du présent communiqué ont procédé à un large échange de vues sur tous les aspects de ce scrutin, qui a fait apparaître une grande convergence d'appréciation entre eux, tant sur ses aspects positifs que sur ses difficultés concernant, notamment, la préparation des listes électorales.

Les observateurs soulignent que dans les nombreux bureaux de vote qu'ils ont visités, ils n'ont été saisis d'aucune contestation majeure de la part des représentants de l'opposition, et au contraire, ceux qu'ils ont interrogés ont considéré que le scrutin se passait bien.

Ils ont, à cet égard, constaté une amélioration manifeste de ce processus, par rapport aux précédentes consultations organisées au Gabon, ce qui leur paraît traduire un ancrage croissant de la République du Gabon aux procédures démocratiques reconnues par la communauté internationale.

Les observateurs souhaitent que les autorités gabonaises, qui ont souscrit à la Déclaration de Bamako, persévèrent dans cette voie en accentuant leurs efforts de formation des agents électoraux et en s'appuyant, notamment, sur une coopération renforcée avec les grandes organisations régionales et internationales oeuvrant en matière d'élections démocratiques.

Sous le bénéfice des observations techniques qu'ils se réservent de communiquer, chacun pour ce qui le concerne, les observateurs estiment que dans les bureaux de vote visités, le scrutin présidentiel des 25 et 27 novembre 2005 s'est déroulé dans un climat serein, libre et transparent, selon un processus électoral régulier et globalement conforme aux standards internationaux.

III/ Le communiqué de la Mission francophone

La mission d'observation mandatée par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) à l'occasion de l'élection présidentielle des 25 et 27 novembre 2005 au Gabon, a rendu public le communiqué suivant :

A l'invitation des Autorités gabonaises et dans le cadre de l'engagement renouvelé de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) à accompagner les processus électoraux, S.E. Mr Abdou DIOUF, Secrétaire général de l'OIF, a dépêché au Gabon une mission d'observation de l'élection présidentielle qui s'est tenue les 25 et 27 novembre 2005.

Cette mission, dont l'organisation a été confiée à la Délégation aux Droits de l'Homme et à la Démocratie, était dirigée par S.E. Mr Pierre Figeac, Secrétaire permanent honoraire de l'AIMF, Membre du Conseil économique et social de la République française, et composée de 8 personnalités et experts venant d'Albanie, du Bénin, du Burundi, des Comores, de la république Centrafricaine, de France, de Madagascar et du Sénégal.

La délégation francophone était coordonnée par une équipe de 3 fonctionnaires de la Délégation aux Droits de l'Homme et à la Démocratie de l'OIF et assistée par le Bureau régional de la Francophonie pour l'Afrique centrale et l'Océan indien (BRAC).

La Mission s'est inscrite dans le cadre de la mise en œuvre des engagements des Etats et gouvernements membres pour la tenue d'élections libres, fiables et transparentes, pris dans la déclaration de Bamako, instrument de base de l'OIF en matière de démocratie, tout en tenant compte du dispositif constitutionnel, légal et réglementaire de la République gabonaise.

Dans ce cadre général et dans celui de leur mandat spécifique, les observateurs de l'Organisation Internationale de la Francophonie ont rencontré les principaux responsables des institutions chargées de l'organisation, de la supervision et du contrôle de la régularité des opérations électorales, notamment le Ministre de l'Intérieur, la Cour Constitutionnelle, la Commission Nationale Electorale (CNE), le Conseil National de la Communication, ainsi que certains candidats à l'élection présidentielle présents à Libreville. Elle a en outre rencontré les représentants de la Communauté économique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC).

L'élection présidentielle de novembre 2005 avait la particularité d'être organisée en deux phases : la première, le 25 novembre, a porté sur le vote des éléments de force, de défense et de sécurité et la deuxième, le 27 novembre, sur le vote du reste du corps électoral.

Dans le cadre de la mission qui lui a été confiée et afin d'avoir une vision suffisamment représentative de l'organisation, du déroulement du scrutin et des opérations de dépouillement, la délégation de la Francophonie s'est répartie en six équipes dont trois à Libreville et trois, respectivement, dans les provinces du Moyen-Ogooué, de l'Ogooué-Maritime et du Woleu-Ntem.

D'une manière générale dans les bureaux visités, à Libreville comme dans les provinces, il a été noté que :

- *Le matériel était disponible en quantité et en qualité suffisantes, même si quelquefois sa mise en place a connu des retards ;*
- *Les membres des bureaux de vote représentant la majorité et l'opposition étaient au complet et, en cas d'absence, étaient remplacés selon la procédure prévue par la CNE, ce qui a souvent retardé l'ouverture des bureaux de vote ;*
- *Des forces de sécurité étaient déployées dans la plupart des bureaux de vote pour le maintien de l'ordre et la présence d'hommes armés à l'intérieur de ceux-ci a été constatée ;*
- *Les représentants des candidats présents, même s'ils n'étaient pas nombreux, ont pu suivre le déroulement des opérations électorales sans entrave ;*
- *Les bureaux de vote ont été clôturés en général à l'heure prévue par la loi et les opérations de dépouillement ont été effectuées de façon satisfaisante en présence des représentants des candidats et des observateurs ;*
- *Les listes électorales ont fait durant le dépouillement du scrutin l'objet de nombre de contestations de la part des électeurs, portant dans la plupart des cas l'absence de leur nom sur les listes même quand ils avaient une carte d'électeur établie à leur nom ;*
- *Le taux de participation n'était pas élevé ;*
- *L'acheminement des résultats à la CNE étant de la seule compétence des membres des bureaux de vote, aucune appréciation des conditions de ces transferts n'a pu être faite.*

En conclusion on peut dire que le scrutin s'est déroulé dans le calme et que les quelques anomalies relevées ne sont pas de nature à entacher sensiblement sa régularité.

La Mission de l'Organisation Internationale de la Francophonie saisit l'occasion pour remercier les Autorités gabonaises des conditions de leur accueil et des dispositions prises afin de faciliter le bon déroulement des opérations d'observation.

III/ Recommandations :

La Mission francophone est en mesure de faire les recommandations suivantes :

- 1) Il serait utile de prévoir à l'avenir un financement public des campagnes électorales, conformément au paragraphe 4, B, 11 de la Déclaration de Bamako (« Prendre les mesures nécessaires pour s'orienter vers un financement national, sur fonds public, des élections »). Une disproportion trop évidente des moyens financiers des candidats ne peut que nuire à la fiabilité des élections.
- 2) Il serait préférable à l'avenir de prévoir une campagne électorale un plus longue.
- 3) Des progrès sont encore à faire dans l'établissement des listes électorales qui devraient être progressivement informatisées.
- 4) Toutes les dispositions devraient être prises pour assurer l'ouverture des bureaux de vote à l'heure prévue.
- 5) La loi électorale devrait prévoir à l'avenir la transmission à tous les candidats des formulaires établis dans les bureaux de vote à l'issue du dépouillement, se conformant ainsi au paragraphe 4, B, 9 de la Déclaration de Bamako (« Garantir la pleine participation des candidats au scrutin, ainsi que le traitement égal des candidats tout au long des opérations électorales »).
- 6) Des mesures devraient être prises à l'avenir pour assurer une totale discrétion des forces de sécurité dans l'accomplissement de leur mission, le jour du scrutin.
- 7) La formation des agents chargés des élections doit se poursuivre et les commissions électorales devront, à l'avenir, leur donner des instructions claires et uniformes.
- 8) Des dispositions particulières pourraient être prises afin de faciliter le vote des personnes âgées, handicapées ou malades, ce qui n'est pas le cas jusqu'à présent.

ANNEXES

Rapports partiels d'observation
De l'élection présidentielle du Gabon
Des 25 et 27 novembre 2005

Equipe 1 : Libreville

M. Pierre FIGEAC
M. Cheikh GUEYE

Introduction

L'équipe d'observation qui est une des six équipes déployée par l'OIF, était chargée des bureaux de vote situés dans les 1er, 2e et 3e arrondissement de Libreville. Il faut rappeler, pour mémoire, que Libreville compte six arrondissements

L'équipe s'est rendue à l'Ecole Pilote, lieu où vote le Chef de l'Etat et sa famille. Elle a assisté sur le coup de 11H20 au vote de Monsieur Omar Bongo Ondimba, Chef de l'Etat sortant et candidat à sa propre succession et celui de son épouse.

Auparavant l'équipe a visité une dizaine de bureaux de vote dans le secteur et après le passage du Chef de l'Etat, a continué ses visites vers les autres bureaux situés dans les autres arrondissements relevant de sa zone d'évolution comme citée ci haut. Au total, l'équipe a visité 32 bureaux de vote. Dans ces 32 bureaux de vote visités, l'équipe a pu observer les étapes suivantes :

L'ouverture d'un bureau de vote ;
L'organisation et le déroulement du vote ;
Le dépouillement et la proclamation des résultats.

A l'issue de ces visites, l'équipe est arrivée à des constations et a formulé un certain nombre de recommandations.

I - Les constatations

Les principales constatations faites sont les suivantes :

Les bureaux de vote ont ouvert avec un certain retard (entre 1H et 1H30) alors que la loi électorale prévoit l'ouverture à 7H. D'après les informations reçues, ce retard est dû à la mise en place tardive du matériel électoral, notamment l'isoloir qui assure le secret du vote. Il faut aussi y ajouter les retards ou les absences de certains membres de bureau de vote ;

Dans le déroulement du vote, on remarque que la formation des membres des bureaux de vote laisse à désirer, ce, d'un bureau à l'autre. Face à un même problème, le traitement diffère. Il n'y a donc pas une uniformisation de la compréhension des dispositions de la loi électorale ;

Les forces de sécurité étaient présentes ; mais quelquefois, elles étaient envahissantes car elles se trouvaient à l'intérieur des bureaux de vote avec leurs armes ;

Les listes électorales étaient mal confectionnées. Dans certains bureaux, elles n'étaient pas établies par ordre alphabétique. Cette situation a eu pour conséquence une recherche laborieuse du nom de l'électeur ; cela a entraîné des files d'attente trop longues qui duraient. D'ailleurs, certains électeurs ont renoncé à voter à cause de cette longue attente. Il s'y ajoute que beaucoup d'électeurs que l'équipe a rencontrés ont affirmé ne pas retrouver leurs noms sur les listes électorales. Aucune explication n'a été donnée par rapport à cette situation. ;

Aucune disposition particulière n'a été prise pour faciliter le vote des vieilles personnes, des malades qui se sont déplacées jusqu'au bureau de vote et des handicapés ;

Le dépouillement s'est, dans l'ensemble, bien déroulé. Cependant, dans certains bureaux, les membres n'identifiaient pas le nombre de suffrages valablement exprimés. Ils confondaient tout dans la rubrique « votants » où ils comptabilisaient les suffrages exprimés et les bulletins nuls. Cette situation peut fausser le pourcentage des suffrages exprimés pour chaque candidat.

A côté de ces principales constatations, l'équipe a tenu à formuler un certain nombre de recommandations, en vue d'une amélioration des futurs scrutins.

II – Quelques recommandations

L'équipe tient à apporter sa modeste contribution pour l'amélioration des échéances futures en formulant les recommandations suivantes :

- veiller à une très bonne formation des membres des bureaux de vote, surtout en vulgarisant les dispositions de la loi électorale par un guide pratique du Président du bureau de vote ;

- confectionner, par ordre alphabétique, les listes qui sont utilisées dans les bureaux de vote, afin de permettre une recherche rapide et efficace du nom de l'électeur. ;

- permettre aux représentants des candidats de disposer d'une copie du procès verbal des résultats du bureau de vote afin qu'ils puissent gérer convenablement un possible contentieux électoral, au niveau des juridictions compétentes ;

- prendre des dispositions particulières pour permettre aux vieilles personnes, aux malades qui se sont déplacés jusqu'au bureau de vote et aux handicapés de pouvoir accomplir leur droit civique dans de bonnes conditions. La loi électorale peut leur accorder une discrimination positive en la matière ;

- veiller à ce que tous les documents ayant servi au dépouillement, notamment les bulletins, puissent accompagner les procès verbaux vers la Commission électorale nationale, ceci pour permettre aux juges devant connaître du contentieux d'avoir tous les éléments nécessaires.

Conclusion

En conclusion, on peut dire que, du point de vue de l'organisation, le scrutin est acceptable, malgré les quelques « couacs » relevés, qui ne sont pas de nature à entacher sérieusement la régularité du scrutin.

C'est le vote du 27 novembre 2005 qui a retenu particulièrement notre attention.

Sur 16 bureaux de vote que nous avons visités, l'ouverture n'a pas toujours respecté l'heure prévue par la loi électorale (7 heures) et cela pour plusieurs raisons :

- les membres du bureau avaient des problèmes de déplacement ;
- les Vice-présidents arrivaient l'un après l'autre ;
- les représentants des candidats habitaient loin des bureaux de vote ;
- le matériel électoral fourni par la CNE arrivait tardivement.

En général, tous les bureaux de vote disposaient d'un isoloir et d'une poubelle, mais qui n'était pas couverte. L'isoloir n'était pas suffisamment arrangé de manière à assurer le secret du vote : on pouvait de l'extérieur voir l'électeur en train de jeter dans la poubelle les bulletins du ou des candidats qu'il ne souhaitait pas élire.

Les forces de l'ordre se déplaçaient à l'intérieur des bureaux de vote, parfois même non loin de l'urne. Certains militaires, de leur propre gré et sans aucune autorisation de la CNE, détenaient des cartes d'électeur, très nombreuses, à l'entrée des bureaux de vote.

Nous avons enregistré des plaintes de la part des élèves et des étudiants qui n'ont pas pu voter, faute de cartes d'électeur, alors qu'ils s'étaient fait enregistrer sur la base de leurs cartes scolaires.

Certaines personnes munies de cartes d'électeur ne retrouvaient plus leurs noms sur la liste électorale ; par conséquent, elles ne pouvaient pas voter. Cette situation a créé quelques mouvements de protestation et même un petit soulèvement de la part des étudiants.

Nous pouvons faire le constat d'un faible taux de participation dans tous les bureaux de vote. Le vote a commencé timidement, mais, à la sortie de la messe, et vers la fin de la journée, quelques bureaux ont enregistré plus ou moins 40% de taux de participation.

Les opérations de dépouillement ont été effectuées sur place à 18H10 et ceci, en présence des membres des bureaux de vote, des représentants des candidats et des observateurs. Elles se sont déroulées dans la transparence et conformément à la loi électorale.

Nous déplorons, tout de même, en tant que militants et défenseurs des droits de la personne que des dispositions n'aient pas été prises pour :

- le respect des personnes âgées ;
- les femmes enceintes ;
- les personnes handicapées ;
- les malades

qui ont fait le déplacement pour accomplir, dans des conditions difficiles, leur droit de vote. Toutes ces personnes devraient voter dans un bureau spécialement aménagé pour leur éviter des bousculades.

Membres de l'Equipe

Mme Madina LY-TALL
M. Jean WILLYBIRO-SAKO

Ce rapport portera essentiellement sur l'observation, par la Délégation de la Francophonie restée à Libreville :

- à l'ouverture des bureaux de vote ;
- pendant le déroulement du vote dans la journée ;
- à la clôture ;
- sur les opérations de dépouillement

Il fera mention de quelques faits relevés. Un rapport séparé fera état du cadre de préparation du scrutin notamment, en ce qui concerne les textes, les différentes institutions en charge du processus électoral, l'établissement des listes électorales ainsi que les différentes audiences à la Délégation et des contacts préliminaires pris.

Conformément à la loi électorale régissant les élections en cours, cette élection s'est effectuée en deux phases : la première, le 25 novembre 2005 a concerné le vote des éléments des forces de sécurité et de défense, la 2e, celle du grand corps électoral le 27 novembre 2005.

Le vote du 25 novembre a fait l'objet d'une observation légère. L'observation proprement dite a porté sur le vote du 27 novembre 2005.

L'ouverture des bureaux n'a pas toujours tenu compte de l'heure prévue par la loi électorale, à savoir 7H du matin.

Tous les bureaux de vote observés ont été ouverts entre 7H30, pour les plus rapides, et 9H30 pour les derniers.

Les raisons évoquées ont été, pour les uns, que l'heure d'ouverture était 8 H ; pour les autres, le retard était du à

- l'arrivée tardive du matériel électoral fourni par la CNE, particulièrement en ce qui concerne les isoloirs ;
- l'arrivée tardive de certains membres du bureau ;
- l'absence de certains membres du bureau, ce qui a nécessité l'intervention du Président du bureau de vote auprès des responsables de l'entité concernée pour le remplacement du membre absent.

Dans tous les cas, l'ouverture effective des bureaux de vote s'est faite en présence de tous les membres, à savoir, le Président, les deux vice-présidents, les deux assesseurs, émanant à parité égale des partis ou groupements des partis politiques de la majorité et de l'opposition.

Les représentants des candidats étaient généralement absents des bureaux. Seuls les candidats Bongo et Myboto étaient souvent représentés dans les bureaux de vote. Dans certains bureaux, la présence d'un représentant supplémentaire de la majorité émanant d'un parti ayant signé des accords avec le candidat de la majorité était relevée.

A l'ouverture, le matériel électoral était disponible en qualité et en quantité suffisante. Tous les bureaux disposaient d'un isoloir et d'une poubelle.

Dans tous les centres de vote, sauf dans les zones de NTOUM, on notait la présence des services de sécurité (gendarmerie – armée) dans certains bureaux, et contrairement aux dispositions de la loi, les éléments de sécurité, en armes, étaient disposés à l'intérieur même des bureaux de vote sans réaction des présidents de ces bureaux.

La circulation des observateurs était libre et les présidents des bureaux de vote ont souvent accepté, sans difficulté, de répondre aux questions d'éclaircissement posées. La présence des missions de la Cour constitutionnelle qui supervisaient les opérations dans les bureaux de vote a été relevée.

Toute la journée, les opérations électorales se sont déroulées sans incident majeur dans les zones visitées. Toutefois, quelques faits méritent d'être soulignés, notamment :

la disponibilité de nombreuses cartes d'électeur au poste de sécurité qui étaient gérées par les militaires, chargés de les remettre aux destinataires, alors que cette opération devait être effectuée par les membres de la CNE ou des bureaux de vote ; ce qui n'a pas manqué de soulever des interrogations ;

la plupart des plaintes enregistrées ont concerné les listes électorales et le vote des élèves et des étudiants.

Pour les listes électorales, de nombreuses personnes titulaires des récépissés d'enregistrement ne retrouvaient plus leurs noms sur les listes électorales et n'avaient pas de cartes d'électeur.

Les listes électorales n'étaient pas toujours établies dans l'ordre alphabétique. La recherche des noms des personnes qui n'avaient de cartes mais qui pouvaient voter, était fastidieuse, sinon infructueuse.

Certaines personnes munies de cartes d'électeur ne retrouvaient plus leurs noms sur les listes électorales, donc ne pouvaient pas voter.

L'exigence de la présentation, en plus de la carte d'électeur, d'une pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité, permis de conduire) a entraîné la non participation au vote des élèves et des étudiants détenteurs uniquement de la carte d'identité scolaire, alors qu'au moment de l'enregistrement sur les listes électorales, seuls ces documents avaient été exigés. Cette situation a entraîné quelques mouvements ou protestations dans certains bureaux de vote.

En fin de journée, et à la clôture des bureaux de vote, le fait majeur relevé a été le faible taux de participation dans les bureaux visités. Dans les bureaux où la participation a été plus importante, la moyenne, selon les chiffres communiqués par les membres des bureaux de vote, pouvait varier entre 50 et 60%. Dans d'autres, ce taux ne devait pas dépasser 30%.

Les opérations électorales dans les bureaux de vote ont été clôturées à l'heure (18 H), parfois, avec quelques minutes d'avance, en raison de l'absence d'électeurs dans la file depuis près d'une heure, selon les présidents des bureaux de vote.

Les opérations de dépouillement ont été effectuées sur place, dès la clôture des opérations des votes, en présence des membres des bureaux de vote, des représentants des candidats et des observateurs. Le public, tenu à distance par les forces de sécurité, n'a pas effectivement suivi ces opérations de dépouillement qui, pour tous les centres observés, se sont déroulées conformément à la procédure et dans la transparence.

Dans les bureaux où ont été effectués les votes des éléments des forces de l'ordre et de défense, le 25 novembre 2005, le dépouillement a été effectué dans les mêmes conditions que la première opération.

L'acheminement des résultats à la CNE était de la seule compétence des membres des bureaux de vote. Aucune appréciation n'a pu être faite des conditions de ces transferts.

La mission de l'OIF, qui s'est inscrite dans le cadre de la mise en œuvre des engagements pris dans la Déclaration de Bamako par les Etats et gouvernements pour la tenue d'élections libres, fiables et transparentes et pour une vie politique apaisée, s'est déployée et a mené sa mission dans le respect des principes directeurs en vigueur dans ce domaine.

Equipe de Lambaréné

Mme Alexandra VELEVA
M. Varfi PANDELI

L'équipe, composée de Mme Velela et M. Varfi Pandeli, déployée tôt dans la matinée du 27 novembre, a pu constater qu'en général, les bureaux de vote visités ont ouvert avec un retard de 30 minutes à deux heures, pour des raisons telles que l'absence des membres des bureaux de vote ou l'arrivée tardive du matériel électoral.

Après 9 heures, les bureaux de vote se sont complétés, sauf qu' on a constaté systématiquement une représentation minimale des candidats. Le nombre de ces représentants ne dépassait pas deux.

Le matériel électoral était adapté, rodé pendant plusieurs élections et n'a pas posé de problèmes (recommandation : utiliser code à une seule utilisation).

Les membres des bureaux de vote étaient efficaces. La formation qu'ils ont eue avant les élections leur a permis de faire face aux problèmes du déroulement du processus de vote (et des problèmes, il y en a eu). On a constaté, malgré une certaine tension dans quelques bureaux de vote, une volonté de consensus pour résoudre les problèmes.

Les agents de sécurité étaient présents dans la plupart des bureaux de vote visités (moins dans les villages). Leur présence était visible et, dans certains cas, même dérangeante (ils étaient installés commodément à l'intérieur des bureaux de vote).

Les électeurs aussi bien que les représentants des candidats se sont plaints généralement pour des problèmes liés aux listes électorales et aux documents d'identification de l'électeur. On a constaté :

- des cas d'électeurs qui avaient la carte d'électeur mais dont les noms ne figuraient pas sur la liste. Ces derniers n'ont pu voter et les délégués de la CNE donnaient des instructions contradictoires sur le sujet. ;
- des cas d'électeurs qui avaient leurs noms sur la liste et qui étaient détenteurs des cartes d'électeurs ; mais, faute de pièces d'identité, en plus de la carte d'électeurs, n'ont pu accomplir leur droit civique. Là aussi, la CNE n'a pu apporter de réponse appropriée à ce problème. ;
- un cas spécial concernant deux personnes de même identité, une jeune fille et une dame du 3e âge, qui se sont présentées pour voter. Finalement c'est la première qui a pu voter ;
- le cas le plus fréquent (au moins c'est l'impression que nous avons eue), des électeurs qui ne trouvaient pas leurs noms sur la liste. Dans certains bureaux de vote cette réclamation se posait d'une manière passionnée ;

Nous avons constaté qu'on était les seuls observateurs dans la zone, n'ayant croisé aucun autre observateur (international ou local). Par contre, on a rencontré les délégués de la CNE et les délégués des candidats (qui avouaient venir dans les bureaux de vote pour à la fois mobiliser et monter la garde).

L'efficacité des membres des bureaux de vote était plus évidente pendant le dépouillement et le décompte des suffrages. Dans tous les cas, s'agissant de certains bureaux de vote, le dépouillement était réalisé bien avant l'heure prévue par le code électoral (sans doute parce que, dans certains cas, tous les électeurs avaient déjà voté, et dans d'autres, pour éviter de dépouillement dans la nuit).

Le processus de vote du 27 novembre 2005 s'est déroulé, en général, dans le calme, malgré une certaine tension constatée plutôt à l'extérieur des bureaux de vote et, dans bien des cas, à l'intérieur même des bureaux de vote. L'incident majeur à signaler s'est produit dans le bureau de vote n° 1 où une personne 'inconnue' est entrée dans la salle, a pris l'urne et l'a jetée par terre. Suite à cet acte, la tension est montée et pendant un certain temps, le processus de vote s'est arrêté.

Le transfert des urnes était organisé en présence des forces de l'ordre qui accompagnaient le véhicule avec le matériel électoral et les membres du bureau de vote.

Equipe de Port – Gentil

Youssef Said Soilihi
Sébastien Agbota

I - L'observation, le 27 novembre, jour du scrutin

1- Déploiement de l'équipe

L'équipe, composée de Messieurs Sébastien Agbota, Journaliste, ancien Vice-Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication au Bénin et de Youssef Said Soilihi, Economiste de Développement et Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale de l'Union des Comores, s'est déployée dans la Province de l'Ogooué Maritime, dans la ville de Port Gentil. Cette région comprend 130 centres et 180 bureaux de vote.

Le départ a eu lieu le 26 novembre, en fin d'après midi, par avion. Aussitôt arrivée, avec une heure et demie de retard sur l'heure prévue, l'équipe, à peine installée à l'hôtel, a rendu visite aux autorités provinciales. Elle a été reçue par le Secrétaire général du Gouvernement de la Province de l'Ogooué Maritime qui est par ailleurs Rapporteur de la commission électorale de la même Province. Le lendemain 27 novembre, jour de l'élection, elle s'est rendue à deux reprises, d'abord le matin, puis l'après midi, au bureau de Monsieur le Gouverneur de la Province : la première fois, elle n'a pu rencontrer le moindre responsable. La seconde fois, elle a eu un entretien avec le Vice-Président de la commission électorale de la Province.

2-Observation sur le déroulement et le dépouillement du scrutin de l'Ogooué Maritime

2-I. Déroulement du scrutin.

L'équipe a convenu de rester ensemble, accompagnée d'un guide, en la personne de Mme Josette Obono pour effectuer la mission. Elle s'est rendue dans les quatre arrondissements de Port-Gentil et de l'Océan. Elle s'est déployée dans huit bureaux du premier Arrondissement, quatre du deuxième, quatre autres du troisième et six du quatrième.

Sur les 23 bureaux visités, seuls trois ont ouvert à l'heure prévue par le règlement. Les autres ont ouvert avec un retard variant entre une et cinq heures. D'une manière générale, le matériel était livré à l'heure et au complet. Le retard était principalement dû à

la volonté des Présidents des bureaux de vote de commencer les opérations avec des équipes complètes, en présence des représentants des candidats.

L'équipe a constaté que le scrutin s'est déroulé dans un souci permanent de respect du pluralisme et d'une certaine équité au niveau des Vices-Présidents, des assesseurs comme des Représentants des candidats. La direction des opérations est restée sereine et solidaire avec une complicité surprenante.

L'équipe a assisté à un scrutin globalement sincère, tous les bureaux ont disposé d'isoloirs. On n'a pas assisté à une pression significative sur les électeurs. Le secret du vote a été assuré. Rien n'a gêné l'accès libre des électeurs dans les bureaux de vote. Les forces de sécurité présentes à l'extérieur ou à l'intérieur des bureaux de vote sont restées calmes et assez discrètes. Elles n'ont pas particulièrement entravé le déroulement des opérations électorales.

On relève cependant un petit flottement au début des opérations. Un mécontentement de nombreux électeurs a été perceptible en l'absence sur les listes électorales de nombreuses personnes ; des électeurs détenteurs de cartes d'identité non admises ; certains ont dû faire plusieurs bureaux pour retrouver leurs noms ; d'autres porteurs d'anciennes cartes d'électeurs ont eu beaucoup de peine à comprendre pourquoi ils ne pouvaient pas voter ; plusieurs cartes n'avaient pas été distribuées ; certains électeurs inscrits par les mairies ne se sont pas retrouvés sur les listes. Tout est rentré dans l'ordre au milieu de la matinée.

Notre attention a été attirée par le bureau de Tchengué où l'équipe a noté, à 10 heures 30, l'absence des membres du bureau des opérations de vote et où elle a dénombré 180 électeurs inscrits sur la liste électorale pour deux villages qui ne comptent que quatre vingt quatre résidents et une trentaine de votants réguliers. Il semble que le reste des volants est constitué d'électeurs qui sont transférés de Port-Gentil au bureau de vote. Elle a été la seule équipe d'observateurs à se rendre à NTCHENGUE, situé à une dizaine de km de Port-Gentil et difficile d'accès, information qui nous a été confirmée le lundi matin au téléphone par le Chef de Regroupement, M. Sylvestre Mhoutila avec 129 votants, 120 voix pour le candidat Bongo et 08 pour son challenger Mamboundou-Mamboundou Pierre.

2-2. Dépouillement.

L'équipe a assisté au dépouillement dans trois bureaux de vote du premier arrondissement de Port Gentil, au lycée d'Etat et a recueilli comme précisé plus haut, par téléphone les résultats du bureau de Tchengué.

Le dépouillement s'est effectué en présence d'observateurs américains, du Gerddes et de la CEEAC. On a noté une erreur : le nombre total de voix obtenu par les cinq candidats dépasse le nombre de votants de trois voix dans le Bureau N°1.

Dans le bureau N° 2, au dépouillement du vote civil, s'est ajouté celui des opérations effectuées le 25 novembre concernant les agents des forces de l'ordre et des militaires. Dans le bureau N°3, les opérations de dépouillement se sont effectuées de manière satisfaisante.

D'une manière générale, dans les trois bureaux retenus, le dépouillement s'est déroulé de manière régulière et transparente, dans un esprit de responsabilité, sans la moindre contestation d'aucune partie.

Les procès verbaux, signés par les responsables concernés, les listes d'émargement, et les bulletins ont été introduits dans les urnes qui sont fermées à clé. Un exemplaire de chaque clé a été remis au Président du bureau de vote et à un Vice-Président représentant l'opposition. Les urnes ont été transportées au siège de la commission d'arrondissement.

2-3. Centralisation et transmission des résultats.

Elles se sont déroulées tardivement au point que c'est au cours de la journée du lundi 28 novembre que les résultats provisoires seront connus au niveau du Gouvernement.

2-4. Annonce des résultats provisoires

On ne peut malheureusement que donner ceux des trois bureaux de vote dont on a suivi les dépouillements du début à la fin. Ils se présentent comme suit :

Scrutin du 27 novembre 2005:

Bureau N° 1

Inscrits: 481

Votants: 181

Emargents : 181

Bongo Omar Odimba: 90

Mamboundou-Mamboundou Pierre: 72

Maroga Christian Serge: 0

Moussavou King Augustin: 2

Myboto Zacharie: 15

Nuls: 06

Taux de participation: 37,48 %

Taux d'abstention : 62,52 %

Bureau N°2.

Le Bureau N°2 a la particularité d'avoir dépouillé deux scrutins : celui du 25 novembre et celui du 27 novembre qui se présentent respectivement comme suit :

Scrutin des militaires et des forces de l'ordre :

Inscrits : 467

Votants: 288

Bongo Omar Odimba: 177
Mamboundou-Mamboundou Pierre: 92
Maroga Christian Serge: 0
Moussavou King Augustin: 01
Myboto Zacharie: 12
Nuls: 06
Taux de participation: 61,67 %

Scrutin civil du 27 novembre 2005:
Inscrits: 479
Votants: 183
Bongo Omar Odimba: 113
Mamboundou-Mamboundou Pierre: 53
Maroga Christian Serge: 01
Moussavou King Augustin: 0
Myboto Zacharie: 13
Nuls: 03
Taux de participation: 38,62 %

Bureau N° 3
Inscrits: 498
Votants: 168
Forces de sécurité : 18
Inscrits civils : 480
Suffrage exprimé : 166
Bulletins blancs ou nuls : 02
Abstention : 312
Bongo Omar Odimba: 89
Mamboundou-Mamboundou Pierre: 57
Maroga Christian Serge: 0
Moussavou King Augustin: 0
Myboto Zacharie: 20

Taux de participation: 35 %
II- Conclusions et recommandations.

La mission s'est déroulée dans des conditions relativement difficiles dans la mesure où elle ne connaissait pas le terrain et n'avait pas de répondant avisé sur place.
Elle recommande que des dispositions soient prises à l'avenir pour que les contacts en temps utiles soient établis, d'une part avec les autorités locales et, d'autre part, avec les organisations qui déploient des observateurs dans la Province en vue de faciliter la concertation et la coordination de la mission d'observation.

Equipe d'Oyem

M. Dieudonné RAKOTONDRABAO
M. Jean-Pierre COLIN

Description de la Mission

1) Partis de Libreville le samedi 26 novembre à 12H30, nous sommes arrivés à Oyem à l'heure prévue.

Dans l'après-midi, nous avons rencontré le Gouverneur de Province avec qui nous nous sommes entretenus de la situation dans la région et des élections du lendemain. Nous avons ensuite été reçus par le Président de la Commission Nationale Electorale pour la région ainsi que par plusieurs de ses collaborateurs. Nous avons parcouru la ville et constaté un calme parfait. Nous avons enfin tenté de voir Monseigneur Jean Vincent Ondo, Evêque d'Oyem, mais il était en déplacement. Nous nous sommes entretenus longuement avec le curé de la cathédrale.

2) Le dimanche matin, à partir de 6H30, nous nous sommes rendus au centre de vote Lycée d'Etat (4 bureaux de vote) et nous avons attendu l'ouverture des bureaux prévue à 7 heures. Elle n'eut lieu que beaucoup plus tard, entre 8H et 8H30, avant tout en raison d'un problème d'isolement.

Dans la matinée, nous avons visité d'autres centres de vote, au total une dizaine de bureaux de vote.

En fin de matinée, nous avons pris la route pour le nord, visitant au passage, plusieurs bureaux de vote en milieu rural et aussi le dernier bureau de vote à la frontière du Cameroun, installé dans un bureau des douanes (Eboro).

Nous gagnâmes alors la ville de Bitam où nous visitâmes plusieurs bureaux de vote avant le déjeuner et de reprendre la route vers le Sud.

Nous visitâmes encore plusieurs bureaux de vote sur la route et à Oyem, avant de nous rendre au Centre de vote Lycée d'Etat pour assister au dépouillement. Les bureaux de vote ayant fermé à l'heure prévue, il commença peu après 18 heures et avait pris fin vers 20 heures 30.

Nous nous rendîmes alors au siège de la CNE où un violent orage accompagné d'une panne générale d'électricité, nous conduisit à rentrer à l'hôtel vers 22 heures et à regarder l'émission « Nuit électorale » à la télévision gabonaise.

3) Le lundi 28 novembre, nous nous sommes rendus à la CNE et nous avons pu avoir des entretiens séparés avec le Vice-président de l'opposition, le Vice-président de la majorité et aussi le représentant d'un candidat de l'opposition. Après d'autres rencontres, nous avons gagné l'aéroport vers midi.

Observation

Dans l'ensemble, notre observation s'est bien déroulée et il n'y a pas d'incident particulier à signaler.

Les retards dans l'ouverture des bureaux de vote ont été très nombreux à Oyem, avant tout en raison de l'absence d'isoloirs qui durent souvent être improvisés avec les moyens de bord.

En revanche, la mise en place du matériel électoral était généralement satisfaisante, de même que la constitution des bureaux de vote. Nous avons fait les mêmes observations par la suite, y compris dans les zones rurales.

Le problème le plus sérieux aura été, à peu près partout, l'absence quasi générale des délégués des candidats, à l'exception des délégués du candidat de la majorité. Il y a eu là, de toute évidence, une faille majeure dans l'organisation du scrutin.

Lorsque nous regagnâmes le Centre de vote lycée d'Etat pour le dépouillement, nous nous installâmes Dieudonné Rakotondrabao, au bureau n° 4 et Jean Pierre Colin au n° 3. Dans le bureau n° 3, au cours du dépouillement, un commissaire de la CNE survint avec une urne du scrutin du 25 novembre (urne militaire) en indiquant aux scrutateurs qu'ils auraient à dépouiller les enveloppes qui s'y trouvaient. Effectivement, le Vice-président du bureau de vote n° 3 (de l'opposition) avait sur lui la deuxième clef, indispensable pour ouvrir l'urne scellée deux jours avant. Le représentant d'un candidat de l'opposition au dépouillement (P. M.) ayant alors élevé des objections, il s'en est ensuivi un tumulte à la suite duquel le Commissaire de la CNE se retira, emportant l'urne militaire avec lui, et le dépouillement a repris normalement.

Dans nos entretiens du lundi matin, les représentants de l'opposition au bureau provincial de la CNE nous ont fait observer que « les délégués de l'opposition » désignés par la CNE elle-même n'étaient pas toujours fiables et que cela pouvait favoriser la fraude électorale.

En ce qui concerne le dépouillement de l'urne militaire, le Vice-président (majorité) de la CNE, après s'être dûment informé, nous a affirmé que son dépouillement ainsi que celui d'autres urnes aurait lieu aujourd'hui lundi, sans pouvoir nous donner d'autres précisions.

Au total, abstraction faite de la question de la remise aux représentants des candidats du procès verbal de chaque bureau de vote, la principale réserve que peut éventuellement susciter le scrutin des 25 et 27 novembre au regard de la Déclaration de Bamako, réside dans l'association insuffisante des délégués des candidats de l'opposition au contrôle des opérations électorales.